



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

### MERCREDI 14 AVRIL 2021, 17h30

#### *MAIRIE du Bourget*

Le quatorze avril deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

<b>Assemblée Délibérante</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>PROCURATION</b>
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect	X		
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier		X	S. BECT
Marie-Claude Cote		X	A. BUISSON
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio	X		
Cédric Bermond	V		
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli	V		
Sandrine Moreau	V		
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy	V		
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>15</b>		

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 09 avril 2021**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT**
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
- ✓ **Approbation compte-rendu du 16 mars 2021 : A l'unanimité**
- ✓ **Documents de synthèses** transmis par voie électronique le 9 avril 2021,

**L'Assemblée approuve l'ajout de deux points à l'ordre du jour :**

- **Tarif Eau potable 2021**
- **Création de poste Chargé de projets en Appui technique**

## Finances

1. Subventions aux associations (Délibération N°35/2021)

**A l'unanimité**, les élus votent la liste d'attribution des subventions aux Associations proposée par la commission Association. Tableau en annexe.

2. Recrutement Saisonniers 2021 (Délibération N°36/2021)

M. le Maire propose à l'Assemblée de valider le recrutement des saisonniers dans le même ordre que 2019 soit 18 mois de temps de travail en CDD au service technique et/ou administratif ainsi que le recrutement d'un projectionniste Cinéma à temps partiel pendant les 2 mois de la saison estivale.

**À l'unanimité, les élus valident les propositions d'emplois.**

3. Vote des taux de taxes locales 2021 (Délibération N°37/2021)

### Principales nouveautés pour l'année 2021 :

- pas de vote du taux de taxe d'habitation (figé sur 2020-2021-2022 à son niveau 2019) ;
- la taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'État, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023 ;
- communes et EPCI continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, locaux à usage d'habitation utilisés par des personnes morales non passibles de la cotisation foncière des entreprises) ;
- la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à la Commune par la fusion de la taxe communale sur le foncier bâti avec celle du Département, et application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer financièrement ce transfert ;
- **la colonne « département » disparaîtra des avis de taxe foncière (le taux communal de taxe foncière 2021 intégrant le taux départemental 2020) ;**
- la réduction de moitié de la taxe foncière bâtie et de la cotisation foncière des entreprises des locaux industriels est compensée aux communes par une allocation compensatrice calculée avec les taux de l'année 2020 ;

**À l'unanimité**, les élus approuvent les taux communaux ci-dessous pour l'année 2021.

	Taux de référence 2021	Bases prévisionnelles d'imposition 2021	Produits attendus 2021 (à taux constants)
TFB Taxe foncière (bâti)	21,69 %	2 153 000	466 986
TFNB Taxe foncière (non bâti)	117,21 %	13 200	15 472
CFE Cotisation foncière des entreprises	11,27 %	952 500	107 347

Pas de hausse de taxes pour cette année malgré la baisse significative de la Dotation de solidarité communautaire. En raison de la réforme sur les taxes locales, les élus préfèrent attendre 2022 et 2023. En effet, les taux étant liés entre eux, toute hausse d'un taux entraînera la hausse des autres taux, même en 2023 après le retour de la taxe sur les résidences secondaires et l'instauration de la taxe sur les logements vacants.

4. Vote des budgets primitifs 2021 (

**Budget principal** – Délibération N°38/2021

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O	3 450 807,07	1 753 978,00
T	E		
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	O		
		(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	1 696 629,07
O	S		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 450 807,07	3 450 807,07
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	5 965 008,18	6 526 758,00
T	E		
		+	+
R	E	950 320,00	46 620,00
P	O		
		(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	341 950,18
O	S		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 915 328,18	6 915 328,18
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		10 366 135,25	10 366 135,25

A l'unanimité, l'Assemblée vote le budget primitif 2021 de la Commune M14.

**Budget Régie Electrique** – Délibération N°39/2021

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O	1 543 994,76	1 419 015,88
T	E		
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	O		
		(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	124 978,88
O	S		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 543 994,76	1 543 994,76
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O	2 156 495,76	4 430 927,01
T	E		
		+	+
R	E	8 961 123,68	3 922 600,00
P	O		
		(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	2 764 098,43
O	S		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		11 117 625,44	11 117 625,44
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 661 620,20	12 661 620,20

A l'unanimité, l'Assemblée vote le budget primitif 2021 de la Régie d'Electricité M42.

## Budget Eau – Délibération N°40/2021

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	634 809,28	170 425,54
O			
T			
E			
		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 464 383,74
R			
T			
S			
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		634 809,28	634 809,28

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	562 045,61	521 389,28
O			
T			
E			
		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	65 500,00	50 366,40
E			
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 55 789,93
R			
T			
S			
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		627 545,61	627 545,61
TOTAL DU BUDGET (3)		1 262 354,89	1 262 354,89

A l'unanimité, l'Assemblée vote le budget primitif 2021 du Service Eau potable M49.

## Budget Lotissement – Délibération N°41/2021

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	249 159,87	276 434,00
O			
T			
E			
		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 27 274,13	(si excédent) 0,00
R			
T			
S			
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		276 434,00	276 434,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	424 135,50	249 157,52
O			
T			
E			
		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 174 977,98
R			
T			
S			
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		424 135,50	424 135,50
TOTAL DU BUDGET (3)		700 569,50	700 569,50

A l'unanimité, l'Assemblée vote le budget primitif 2021 du Lotissement qui sera soldé dans l'année.

## **Syndicat Mixte Thabor Vanoise**

### **5. Autorisation de défrichement pour le projet de remplacement de la télécabine du Mélezet - Délibération N°42/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour reprendre le layon de la ligne.

### **6. Autorisation DAET pour la réalisation de la télécabine Délibération N°43/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à :

- Déposer un dossier Demande d'Autorisation d'Exécution des Travaux DAET pour la réalisation d'une télécabine ; ainsi que les éléments techniques et les autorisations qui s'y rapportent (autorisations environnementales, permis de démolir, permis de construire, passage de réseaux...);
- Etablir à demeure sur les parcelles propriété de la commune l'installation de remontée mécanique, le cas échéant étendu aux installations nécessaires à l'exploitation des pistes de ski ;

### **7. Autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux sur parcelles communales - Elargissement Piste Sainte Anne Délibération N°44/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer les dossiers DP et à réaliser les aménagements correspondants sur les parcelles propriété de la commune.

## **Foncier**

### **8. Régularisation Foncier C2050 M. Lozat René Délibération N°45/2021**

**A l'unanimité**, l'Assemblée autorise M. le Maire à échanger la partie foncière de la parcelle C2050 avec une partie de la parcelle communale C2416.

### **9. Demande Echange Charvoz Denis**

Ce point est reporté à la prochaine séance afin que M. le Maire puisse s'entretenir avec l'intéressé à ce sujet.

### **10. Demande Achat Parcelles consorts Lozat Sylvain Délibération N°46/2021**

**A l'unanimité**, les élus ne souhaitent pas acheter les parcelles des consorts Lozat Sylvain compte tenu de leur emplacement.

## **Autres**

### **11. Refus Transfert compétences PLU à l'intercommunalité Délibération N°47/2021**

**A l'unanimité**, les élus vote le refus de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité.

## 12. **Convention Groupement logiciel Facturation Régies Maurienne** Délibération N°49/2021

M. le Président de la Régie indique qu'au regard des dernières évolutions réglementaires et technologiques et de celles à venir notre logiciel de facturation clientèles n'est plus adapté. Il convient donc d'envisager son remplacement.

Ce logiciel étant utilisé par plusieurs ELD de Savoie, il apparaît judicieux de lancer une consultation commune avec les régies de Synergies, Arc Energies Maurienne, Aussois, Avrieux, Bessans et Bonneval sur Arc. Il soumet donc à l'assemblée un projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition, le paramétrage, l'hébergement et la maintenance d'un outil de facturation. Cette convention désigne le syndicat ARC ENERGIES MAURIENNE comme coordonnateur. Une prestation d'assistance a été trouvée avec l'agence AGATE pour un montant de 2 131,60 € HT.

**A l'unanimité**, l'Assemblée :

- Approuve la convention de groupement de commande avec des ELD de Savoie pour le remplacement de notre outil de facturation d'électricité ;
- Valide l'intervention d'AGATE pour une assistance à la passation du marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

## 13. **Tarif Eau potable** Délibération N°48/2021

La réglementation des tarifs de l'eau impose un ajustement des tarifs : la part fixe ne doit pas dépasser 40% d'une facture de 120 m3.

Il est important de noter que le tarif du Service Eau n'a pas augmenté depuis 2010 mais cette adaptation législative impose un réajustement, notamment sur la part variable.

**A l'unanimité**, les élus approuvent les tarifs hors taxes suivants :

- |                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| - Abonnement annuel inchangé : | 70 €             |
| - Location annuelle compteur : | 5 € diam. 15/30  |
| - Location annuelle compteur : | 23 € diam. 35/90 |
| - Prix du m3 :                 | 0.85 € (+13%)    |

## 14. **Recrutement Chargé de projets (Délibération N°50/2021)**

Les budgets votés dans les points précédents représentent 25 millions d'euros. En moyenne, le montant total des budgets entre 2009 et 2018 fluctuait autour de 9 millions d'euros.

Les projets sont là, le retour de compétences dites La Norma pèse dans la balance Fonctionnement/Investissement et il manque de la ressource structure pour suivre cette évolution.

La chargée de Projets, Sandra, recrutée en 2019 migre sur la régie d'électricité à 100% pour suivre les travaux de construction du poste et assurer la partie Administrative.

Ainsi, il manque une personne côté Mairie pour renforcer l'équipe et suivre la dynamique Projets.

Le recrutement est validé par tous les élus présents mais le recul manque pour définir le besoin à long terme.

M. le Maire propose ainsi de recruter un(e) chargé(e) de missions, niveau Technicien/Ingénieur pour une durée de 3 ans.

**A l'unanimité**, les élus approuvent ce recrutement.

DIVERS :

- Divagation des chiens : certains élus s'interrogent sur l'utilité de mettre des panneaux pour informer les propriétaires de chiens en divagation sur les désagréments qu'ils causent. Les agents qui font la tonte des espaces publics n'ont pas à subir les conséquences de manque de civisme. Les personnes promenant leur chien en laisse non plus. Un rappel sera fait à tous les propriétaires de chiens afin d'éviter de voir les pelouses et espaces publics ou privés souillés par des déjections. Les chiens doivent être tenus en laisse ou au pied si obéissant à leur maître par respect pour les autres propriétaires de chiens et autres piétons.
- Philippe Delhomme, coprésident de l'Association Vivre et Agir en Maurienne, est arrivé en fin de séance afin de rencontrer l'équipe municipale. Il fait le point sur le projet de liaison Lyon Turin et les actions des associations et opposants au projet côté Français et Italien. A l'issue de son intervention, il demande à l'Assemblée s'il serait envisageable qu'un vote ait lieu sur « Pour ou contre » le projet. De son point de vue, une nouvelle délibération appuierait certaines actions du comité et des associations et pourrait faire effet boule de neige sur d'autres collectivités.

Les avis sont partagés mais rien n'oriente le conseil vers un vote pendant cette séance.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Gilles MARGUERON



**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS  
2021**

<b>COMMUNE</b>	
Ce qu'on entend sur la montagne	2 000.00 €
Club des Sports	23 500.00 €
JB	600.00 €
Le Tétras	300.00 €
Sou des Ecoles	500.00 €
AFN	- €
L'éveillée	- €
ASSOC. MOULIN	1 500.00 €
	<b>28 400 €</b>
<b>SOLIDARITE</b>	
AFSEP Scléroses en plaques	50.00 €
Croix Rouge	200.00 €
Ass. Pré - Soleil	150.00 €
Téléthon	300.00 €
	<b>700 €</b>
<b>SPORT</b>	
Les Bleuets	90.00 €
Ass. Artistique Modane	360.00 €
Club de Tir Modane	100.00 €
Handisport	30.00 €
USM Foot	450.00 €
Judo	300.00 €
Volley Modane	150.00 €
Tennis Club Modane	60.00 €
Club d'Escrime	- €
Club Alpin Français	- €
	<b>1 540 €</b>
<b>LOCAL</b>	
GRAC	200.00 €
Norma Pêche	- €
Vivre en Maurienne	400.00 €
Loisirs Créatifs Modanais	100.00 €
Collège La Vanoise	300.00 €
La Chorale de Modane "Petit Bonheur"	- €
	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 640 €</b>
ass personnel communal délib 08/06/15	600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 240 €</b>